

Synthèse du rapport du GT SPV « Éducateurs dans les écoles »

Noémie Prod'hom, présidente du GT

Sylvie Bonneau, Isabelle Berney Monnier, Philippe Corbaz, Paolo Naclerio, Grégoire Yersin

Sommaire

1. Rappel du mandat
2. Démarche
3. Interviews : les grandes lignes
 - 3.1. Expériences passées ou en cours
 - 3.2. Vision
4. Synthèse
5. Conclusion : positions et suggestions
6. Commentaires sur les documents
7. Bibliographie
8. Annexe : questionnaires A et B utilisés pour les interviews

1. Rappel du mandat

A l'occasion de l'Assemblée des délégués SPV du 4 juin à Gland, le présent mandat est donné à un groupe de travail de la SPV :

Des éducatrices et des éducateurs dans les écoles ? Pour qui ? Pour quoi ? Comment ?

- *Constatant que les exigences dans le domaine éducatif tendent à ne plus pouvoir être satisfaites par les seul-e-s enseignantes et enseignants ;*
- *ayant été nantie du fait que des appels ont été lancés dans ce sens par un certain nombre de membres de la SPV ;*
- *après en avoir débattu ;*
 - ***l'assemblée des délégués de la SPV, réunie le 4 juillet 2014, à Gland, donne mandat à un groupe de travail interne, chargé de rapporter à l'AD 2015, sur le thème de la présence d'éducatrices et d'éducateurs dans les établissements scolaires, oeuvrant aux côtés des équipes enseignantes.***

Ce groupe, issu des différents ordres d'enseignement, comportera au maximum 12 personnes, dont au moins un membre du Comité cantonal.

Il devra notamment explorer et travailler les questions suivantes:

- *Etablir le paysage des expériences dans ce domaine, en enquêtant notamment auprès des partenaires concernés (notamment: de l'UPSPS (Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, du SESAF), du SPJ, de la DGEO, de l'ADESOV, d'Avenir social, de l'Apé-Vaud, du SER, ...)*
- *Conduire, sous la responsabilité logistique du Secrétariat de la SPV, une enquête qualitative sur ce thème auprès des membres de la SPV et, si cela se révèle pertinent, organiser un forum à ce propos, en concertation avec le Comité cantonal;*
- *Evaluer en conséquence les avantages et les inconvénients de la présence d'éducatrices et d'éducateurs dans les établissements;*
- *Etablir un rapport à l'intention du Comité cantonal et, éventuellement, proposer un modèle (ou plusieurs variantes de modèle) de collaboration des éducatrices et éducateurs avec les équipes d'enseignant-e-s et les autres acteurs de l'établissement.*

Le groupe de travail sera défrayé aux conditions usuelles de la SPV.

AD SPV, Gland, 4 juin 2014

2. Démarche

Le groupe de travail s'est réuni à huit reprises entre septembre 2014 et mai 2015.

Gregory Durand et Noémie Prod'hom ont rencontré le président et le vice-président de l'ADESOV.

Pour établir le paysage des expériences dans le canton et pour nourrir sa réflexion, le groupe a mené deux volets d'enquêtes :

- Le volet A concernant des expériences d'éducateurs dans les écoles passées ou en cours a touché 10 personnes.
- Le volet B concernant la vision de la présence d'éducateurs dans les écoles a touché 12 personnes.

Les membres du groupe ont réalisé individuellement ces enquêtes en interviewant chacun-e entre 2 et 6 personnes.

Après l'analyse et la synthèse de ces enquêtes et grâce à l'éclairage donné par la lecture de nombreux documents, le groupe a pu établir le rapport ci-après.

3. Interviews : les grandes lignes

3.1. Expériences d'éducateurs dans les écoles, passées ou en cours

a. Données

Nous disposons de 10 comptes-rendus d'interviews (cf. questionnaire utilisé en annexe) relatant six expériences différentes.

Six éducateurs et quatre enseignant-e-s ont été interrogé-e-s.

Les expériences concernent quatre communes et six établissements scolaires, dont trois exclusivement primaires.

Les expériences de deux établissements ont été interrompues, les expériences des quatre autres sont encore en cours.

Les profils des éducateurs sont variables :

- Etablissement 1 : formation d'éducatrice sociale, payée par le SPJ et la DGEO, engagée et rattachée à une institution éducative.
- Etablissement 2 : l'expérience comprend un groupe de cinq professionnels, tous ne sont pas éducateurs (il y a des enseignants au bénéfice de formations complémentaires, des éducateurs sociaux, une psychologue). Ils sont engagés et

rattachés à l'établissement, payés par l'enveloppe équité et par le SESAF. Les éducateurs sont payés comme des enseignants spécialisés non formés.

- Etablissement 3 : formation d'enseignant généraliste, licencié en psychologie, rattaché et payé comme généraliste par l'établissement.
- Etablissement 4: formation d'éducateur social, rattaché et payé comme enseignant non formé par l'établissement.
- Etablissement 5 : formation d'éducatrice sociale, payée probablement comme une enseignante non formée et rattachée à l'établissement.
- Etablissement 6: formation d'éducatrice sociale et d'enseignante spécialisée, rattachée et payée comme enseignante par l'établissement.

b. Points communs des différentes expériences

En général, le corps enseignant n'a pas été consulté sur la nécessité d'engager des éducateurs (sauf pour un établissement), c'est donc sous l'impulsion des directions que les projets sont nés. Ils ont ensuite été imposés aux enseignants. Puisque la DGEO n'est pas habilitée à engager des éducateurs en tant que tels, ces derniers sont engagés avec un statut d'enseignant non formé.

La répartition des tâches n'est pas claire entre les différents intervenants d'un établissement : médiateurs, assistants sociaux, enseignants d'appui, de soutien, MCDI. Tous ces professionnels sont souvent appelés pour répondre aux difficultés de comportement d'un élève. Ils ont tous des compétences à apporter comme aide aux enseignants. La coordination de ces différentes ressources n'est pas facile, mais pourtant nécessaire.

Les éducateurs n'apprécient pas lorsqu'on leur assigne le rôle de « pompier », ils aimeraient pouvoir agir en amont des crises et faire de la prévention.

En général, ils collaborent aussi bien avec les enseignants que les élèves et leur famille. Ils travaillent hors de la classe ou dedans, sur temps ou hors temps d'école.

Une remarque intéressante :

Il a été apprécié dans un des projets menés, que l'éducatrice soit aussi enseignante spécialisée, comprenant bien les enjeux de mener une classe et d'assurer un enseignement à tout un groupe d'élèves. L'enseignante et l'éducatrice se connaissaient par l'établissement avant de collaborer ce qui est facilitant.

3.2. Vision sur la présence d'éducateurs dans les écoles

a. Données

Nous disposons de 12 compte-rendus d'interviews (cf. questionnaire utilisé en annexe) relatant les visions personnelles de

- une direction d'institution éducative
- trois directions d'établissements scolaires primaires et secondaires
- un éducateur d'un Matas 1
- une éducatrice
- une structure éducative collaborant étroitement avec les écoles d'une commune
- deux personnes du SESAF
- une représentante d'Avenir Social
- une représentante de l'APE
- un représentant du SER

Deux directions d'établissement contactées travaillent avec des éducateurs. La troisième direction interviewée est en charge de coordonner le Matas de sa région.

Le président de la SPV et Noémie Prod'hom ont eu une entrevue avec une délégation du comité de l'ADESOV. Cette rencontre n'a pas donné lieu à un compte-rendu écrit, toutefois les propos de ces deux directeurs ont retenu l'attention du GT (cf. commentaires généraux).

Dans le cadre du volet de cette enquête, nous avons renoncé à interviewer :

un assistant scolaire lausannois, un professionnel d'une équipe PPLS ou PSPS, un enseignant d'un Matas.

b. Commentaires généraux

Les personnes interrogées admettent que le contexte social ayant changé, les élèves et les enseignants ont des besoins nouveaux auxquels il faut répondre par une adaptation de l'école ou alors en y faisant intervenir des professionnels d'un nouveau type, tels que des travailleurs sociaux.

Tous ne sont pas unanimes quant à savoir s'il faut réellement que les éducateurs soient dans l'école ou autour. Ils ne répondent pas non plus tous à la question de savoir si un éducateur doit être dépendant de l'école ou d'une autre instance (ville, services sociaux, SPJ, institutions

éducatives...). La tendance est cependant plutôt favorable à ce que les éducateurs ne soient pas engagés par les établissements afin de garder leur indépendance et identité.

Ils n'ont pas de modèle à proposer et n'affirment pas vraiment si le besoin des élèves ou des enseignants, voire des familles peut être comblé par le travail d'un éducateur, d'un assistant social ou d'un médiateur.

Ce sont surtout les personnes interrogées issues du monde de l'éducation qui soutiennent fortement la présence d'éducateurs dans l'école.

De ces interviews ressort nettement l'idée que le projet d'avoir un éducateur dans une école doit être discuté et construit avant son arrivée avec le corps enseignant de l'établissement. Cet avis rejoint celui des représentants de l'ADESOV ayant donné leur vision sur ce sujet. Il semble qu'ils ne souhaitent pas qu'un éducateur soit imposé dans chaque établissement comme réponse aux difficultés de leur corps enseignant. Ils aimeraient pouvoir chercher avec les enseignants la meilleure solution ou stratégie à adopter pour les aider.

Parmi les personnes interrogées, on s'accorde aussi sur le fait que le travail de l'éducateur devrait avoir un but de prévention. Il ne devrait pas avoir besoin de réagir dans l'urgence.

4. Synthèse

a. Financement

L'enveloppe pédagogique n'est pas extensible à l'infini. Il ne faudrait pas limiter les ressources de l'enveloppe équité dédiées à des projets pédagogiques (promotion lecture, co-enseignement, ressources d'appui) pour financer la présence d'un éducateur dans l'école. Cela pourrait à terme prêter les matières enseignées et les ouvertures à la culture.

b. Projet à construire avec les enseignants selon leurs besoins et leur demande, ne pas imposer « d'en haut »

Avant d'engager un éducateur, il est indispensable de réfléchir en amont et de se questionner sur l'origine des demandes et la nature des besoins des enseignants. Les difficultés doivent être identifiées, car il est possible que la présence d'un éducateur ne soit pas la bonne réponse aux problèmes rencontrés par le corps enseignant.

Les enseignants doivent être consultés et doivent pouvoir donner leur avis ou prendre part aux réflexions avant l'engagement d'un éducateur dans leur établissement.

c. Problème des intervenants multiples dans les classes

Tout d'abord, les maîtres de classe se retrouvent souvent à devoir « orchestrer », organiser et coordonner (quand cela est possible) l'intervention de plusieurs professionnels dans leur classe. Ce travail est épuisant et complexifie leurs tâches et leurs missions.

Ensuite, ils ont besoin de soutien et d'aide lorsqu'ils ont affaire à des classes dans lesquelles certains élèves ont des difficultés de comportement, ceci, malgré leurs compétences éducatives certaines (notamment celles qui leur permettent de s'adresser, de guider, de rassembler et de faire vivre ensemble de grands groupes d'élèves).

Dès lors, nous nous demandons si, plutôt que d'avoir des éducateurs dans les écoles, il ne serait pas plus judicieux de militer pour augmenter les forces déjà présentes dans l'école, soit celle des enseignants. Engager plus d'enseignants permettrait soit de réduire le nombre d'élèves par classe, soit de favoriser le co-enseignement, soit de prévoir des modèles du genre 4 enseignants pour 3 classes (permet de moduler les groupes, les activités, de pratiquer la différenciation).

Les éducateurs eux, pourraient exercer pleinement leur talent et faire valoir leurs compétences « autour » de l'école comme dans les APEMS ou dans des structures comme les APPAR'T à Lausanne. Ils viendraient ainsi de façon indirecte soutenir le travail des enseignants et de façon générale renforcer l'école. Ils pourraient favoriser le lien école-famille et réduire la distance qui sépare parfois ces deux mondes.

d. Problème des équipes pluridisciplinaires

Lorsque des éducateurs collaborent avec des enseignants, les équipes sont de fait pluridisciplinaires. Cela implique des réseaux, colloques, concertations qui conduisent aussi à l'épuisement du corps enseignant.

Dans le travail de Bachelor de l'EESP vaudoise (page 56), il est mentionné que le travail en équipe est d'autant plus difficile si l'équipe est pluridisciplinaire. En effet, les représentants des différentes professions doivent impérativement reconnaître l'autre dans ses compétences. Les différents acteurs doivent s'entendre sur la mission de l'école pour pouvoir « tirer à la même corde » sinon la collaboration risque de ne pas porter les fruits attendus et même d'être impossible.

e. Besoin d'assistants sociaux ou besoin d'éducateurs

Le GT se pose la question de savoir si les enseignants ont besoin d'un éducateur ou d'un assistant social (voir le document « Ville de Lausanne : mission et possibilité d'intervention d'une assistante sociale scolaire » et la notion de TSMS - travailleur social en milieu scolaire - dont il est question dans la plupart des documents à disposition).

L'avantage de la présence d'un assistant social scolaire réside dans le fait qu'il accompagne la famille d'abord dans des aspects purement pratiques sans être directement perçu comme jugeant une défaillance parentale. De plus, le paiement de leur salaire se ferait sans ambiguïté, hors enveloppe pédagogique. L'éducateur lui, pourrait intervenir dans la classe pour des projets de pédagogie coopérative en collaboration avec les enseignants. Nous pensons que les enseignants devraient pouvoir faire un choix entre éducateur ou assistant social par rapport à leurs besoins du terrain sans que cela leur soit imposé.

f. L'éducateur engagé par qui, rattaché à qui ?

La question du rattachement de l'éducateur et de son engagement n'est pas du ressort du GT au vu de la complexité des différents paramètres et de l'enchevêtrement des compétences communales et cantonales.

5. Conclusion : positions et suggestions

a. Positions

- Les éducateurs dans les écoles ne doivent pas être imposés, leur présence doit avoir été discutée, le projet construit et différencié avec le corps enseignant au sein de chaque établissement.
- L'enveloppe pédagogique ne doit pas être touchée pour financer les projets concernant les éducateurs dans les établissements.
- C'est à l'école, aux enseignants, à la SPV de réfléchir et d'affirmer ce qui devrait se faire dans le domaine socio-éducatif dans l'école. Le leadership de ce sujet doit rester aux mains des enseignants qui doivent être représentés et être partenaires dans les groupes de discussion au niveau cantonal.

b. Suggestions

- Le GT pense que la mise sur pied d'un forum n'est pas opportune pour le moment.
- Il estime qu'il n'est pas nécessaire de mener une enquête sur la question des éducateurs dans les écoles auprès de tous les enseignants, car la question est très complexe et requiert une documentation importante pour pouvoir nuancer ses propos.
- Il propose à la SPV de s'imposer dans les différents groupes discutant de la question des éducateurs à l'école, car elle a maintenant une ligne ou une position qu'elle peut défendre.
- Plutôt que de faire de la place à de nouveaux professionnels dans l'école, ne faudrait-il pas plutôt renforcer la formation des enseignants dans le domaine socio-éducatif ?
- Le travail en équipe avec des moments d'échanges, de ressourcement, de coaching, d'intervision, devrait aussi faire l'objet d'une réflexion. Pour ce volet du travail de l'enseignant, il faut du temps reconnu et payé.

6. Commentaires sur les documents à disposition

Le GT a réuni plusieurs documents romands (Jura, Fribourg, Berne, Genève). Ils montrent que la question des travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSMS) préoccupe les cantons et que certains d'entre eux sont déjà dans une phase d'expérimentation toutefois très partielle, voire embryonnaire.

Les réflexions vont bon train que ce soit au niveau des institutions scolaires que du côté d'Avenir Social.

Le document du canton de Berne (2013) est très abouti, complet et montre toute la complexité de l'introduction du travail social en milieu scolaire. Ce canton a édicté des lignes directrices claires.

Dans cette littérature, le rôle du TSMS est confus, car il n'est pas possible de déterminer dans les textes si l'on parle d'un assistant social scolaire ou d'un éducateur scolaire. De plus, ces textes (mis à part les deux travaux de Bachelor) ne permettent pas de se représenter le travail concret d'un TSMS dans une école. Comment travaille-t-il avec les enseignants, les parents, les élèves ? Comment collabore-t-il ? Ce sont exclusivement des intentions qui sont écrites. Seul le document décrivant la mission d'une assistante sociale scolaire lausannoise, permet de se faire une idée des interventions possibles d'un TSMS. On peut voir dans ce texte que le travail d'un éducateur et d'un assistant social comporte plusieurs volets communs, comme le travail et le soutien réalisés pour et dans les familles. Enfin, la question de l'origine du financement des TSMS et de leurs liens hiérarchiques n'est explicite que dans quelques documents. A Berne, les TSMS sont rattachés aux services sociaux communaux ou régionaux. Le document de Moutier où les TSMS sont engagés et financés par la ville en est une bonne illustration. Dans le Jura, le *case manager* du centre d'orientation scolaire et le TSMS de Delémont sont payés par le département de la formation du canton. A Genève, les TSMS sont financés par l'OMP (office médico-pédagogique, secteur enseignement spécialisé) du canton. Dans le canton du Valais, les éducateurs sont dépendants la plupart du temps de centres de loisirs et mandatés par les directions d'école pour y intervenir.

Les deux travaux de Bachelor sont plus descriptifs et permettent de mieux se représenter la réalité d'un TSMS dans une école. Celui du canton du Valais est particulièrement éclairant. Il illustre bien les types d'intervention d'un éducateur social dans une école.

7. Bibliographie

Avenir Social, « *Lignes directrices : qualité dans le travail social en milieu scolaire* », 2010.

Avenir Social, Actualité sociale n°55, « *Les travailleurs sociaux sont de plus en plus nombreux en milieu scolaire* », J.Kottelat, coordinateur romand des TSMS, mars 2015

DELEZ Sabrina, HES-SO Valais, Travail de Bachelor, « *Il était une fois un éducateur à l'école* », février 2012

Direction de l'instruction publique du canton de Berne, « *Travail social en milieu scolaire, lignes directrices pour son introduction et sa mise en œuvre* », avril 2013.

Etat de Fribourg, Postulat au Grand Conseil, « *Travail social en milieu scolaire pendant la scolarité obligatoire* », octobre 2007

Etat de Genève, Service de la recherche en éducation « *Le rôle des éducateurs des établissements du REP : le point de vue des directeurs d'établissement, des enseignants et des éducateurs* », décembre 2014

Etat du Jura, Département de la formation, de la culture et des sports, *Communiqué de presse* : « *Favoriser l'intégration des élèves et prévenir les risques de rupture : démarches de « case management » et de « travailleur social » dans les écoles* », expérience pilote à Delémont, communiqué non daté

Etat de Vaud, SPJ, « *Prestations socio-éducative en milieu scolaire* », septembre 2014.

Etat de Vaud, établissements primaires de Lausanne, « *cahier des charges du soutien scolaire et éducatif, soutien scolaire et éducatif (description de la mesure), formulaire de demande de soutien scolaire et éducatif* »

MORIETTE Amélie et VASSAUX Prisca, EESP, Travail de Bachelor, EESP : « *Le processus d'intégration en classe ordinaire des élèves en situation de handicap : quel rôle éventuel pour le travailleur social ?* », octobre 2014

Ville de Lausanne, « *Mission et possibilité d'intervention d'une assistante sociale scolaire* », février 2015

Ville de Moutier, « *Rapport relatif à l'introduction du travail social en milieu scolaire à Moutier* », novembre 2012.

Ville de Moutier, « *Offre d'emploi pour un travailleur social en milieu scolaire* », avril 2013

8. Annexe : questionnaires A et B utilisés pour les interviews

A. Éducateurs dans les écoles, expériences passées ou en cours

A poser, pour chaque expérience, si possible à un éducateur et un enseignant.

1. Les besoins d'un éducateur dans l'établissement

Quelle est l'origine ou l'historique de la présence d'un éducateur dans l'établissement ?

A quels besoins sa présence répond-elle ?

Qui en a fait la demande ?

2. Description de l'expérience

Comment l'éducateur travaille-t-il dans l'établissement ?

Modes de collaborations avec les enseignants et la direction.

Types d'interventions auprès des enseignants et/ou des élèves.

Durée de l'expérience.

Cadre de travail : Combien de périodes l'éducateur travaille-t-il dans l'établissement ? Qui l'a engagé ? Par qui et comment est-il salarié ? De qui dépend-il (liens hiérarchiques) et à qui rend-il des comptes ?

3. Regard critique sur la présence d'un éducateur dans l'établissement

Les avantages et les inconvénients de sa présence et de son travail.

Le travail de l'éducateur répond-il aux besoins exprimés ou ressentis par les enseignants ?

Quels sont les apports de sa présence ?

Quelles sont les limites ?

Quels aménagements faudrait-il apporter au fonctionnement actuel pour satisfaire au mieux les besoins des enseignants, des élèves, voire des parents ?

Octobre 2014

B. Éducateurs dans les écoles, vision

1. Les besoins d'un éducateur dans les établissements scolaires

Pensez-vous que la présence d'un éducateur dans les établissements scolaires soit nécessaire ou utile ou indispensable ?

Si oui pourquoi ? Si non pourquoi ?

A quels besoins sa présence pourrait-elle répondre ? (besoins des enseignants, des élèves, des parents, de la direction) ?

2. Le rôle d'un éducateur dans l'établissement, son travail, sa mission

Comment l'éducateur pourrait-il travailler dans l'école (modèle, concept) ?

Modes de collaborations avec les enseignants, les parents, les autres professionnels de l'école et la direction.

Types d'interventions auprès des enseignants et/ou des élèves et/ou des parents.

Cadre de travail : Quel devrait être l'horaire ou le temps de travail d'un éducateur ? Par qui devrait-il être engagé ? Par qui et comment devrait-il être salarié ? De qui devrait-il dépendre (liens hiérarchiques) et à qui devrait-il rendre des comptes ?

3. Regard critique sur la présence d'un éducateur dans l'établissement

(point à aborder avec des professionnels concernés par une expérience d'éducateurs dans l'école, ou connaissant une telle expérience).

Les avantages et les inconvénients de sa présence et de son travail.

Le travail de l'éducateur répond-il aux besoins exprimés ou ressentis par les enseignants ?

Quels sont les apports de sa présence ?

Quelles sont les limites ?

Quels aménagements faudrait-il apporter au fonctionnement actuel pour satisfaire au mieux les besoins des enseignants, des élèves, voire des parents ?

Novembre 2014